

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h30 à 20h30, Mercredi de 14h00 à 20h00
hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2024/2025

Conditions d'Inscription du Groupe « Natation Découverte »

Création pour la quatrième saison sportive consécutive d'une nouvelle activité au Club.

Il s'agit de la « Natation Découverte » dédiée à de très jeunes enfants de 4 ans à 6 ans, fille ou garçon, ne sachant pas nager mais n'ayant pas d'appréhension de l'eau, mettant sans difficulté la tête sous l'eau. Cette activité permet de favoriser leur éveil sensoriel et moteur et de se familiariser en douceur en découvrant la flottaison sur l'eau avec des activités ludiques, des exercices de natation qui à terme leur permettront après une première saison sportive de faire un choix d'orientation vers la Natation Course (filles ou garçons) ou la Natation Artistique (filles). Cette activité se déroule dans une ligne d'eau avec un Educateur Sportif, dans le grand bassin (pas pied) en bord de piscine par groupe de 7 nageurs, pendant 30 minutes, chaque Mercredi de 15h45 à 16h15 ou de 16h15 à 16h45.

“Pièces obligatoires à remettre lors de l'inscription”

Feuille de Renseignements Inscription :

Vous la trouverez ci-jointe. Elle est à compléter et à signer.

Certificat Médical - Nouvelle Inscription :

. **Pour les « MINEUR »**, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical (décret N° 2051-564 du 7 Mai 2021), seul un questionnaire de santé est à compléter, à signer, sauf si l'état de santé le nécessite.

Formulaire “Licence Fédérale F.F.N avec Assurance” (recto-verso) << à lire attentivement >> :

Lors du dossier constitué et renseigné pour votre Inscription au Club, vous devez impérativement compléter et signer l'imprimé “Formulaire et Assurance” < Licence F.F.N > (**à imprimer en deux exemplaires et à signer**).

Attention, Licence 2024/2025 spécifique « MINEUR ».

Photo d'Identité :

Joindre 1 photo d'identité récente de **l'année en cours pour toute nouvelle Inscription au Club** (avec nom et prénom précisés au verso).

Règlement Intérieur :

Vous le trouverez en pièce jointe. Il est à lire attentivement.

Tarifs:

Frais d'Inscription “hors Cotisation - Saison Sportive” (Nouveau Nageur lors de sa 1ère inscription) = 25 Euros
Cotisations “Saison Sportive” y compris coût de la Licence Fédérale : Tarif unique = 220 Euros

Mode de règlement : paiement par Carte Bancaire ou Virement SEPA si inscription en ligne via « Mon Club », également par chèque à établir à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques ; éventuellement par Coupon Sport et Chèque Vacances de l'ANCV (+frais forfaitaires de traitement) ou en Espèces.

Passé le 31 Janvier 2025, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée, tel que chèque de C.E, Coupon Sport et Chèque Vacances de l'ANCV » ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Chaque entraînement a toujours lieu hors jour férié et vacances scolaires (petites et grandes).

Admission:

Après passage avec succès d'une évaluation sur la capacité de l'enfant, l'admission au Suresnes Sports Nautiques ne deviendra effective qu'après dépôt complet et signé du dossier d'inscription, à savoir :

- Questionnaire de santé et photo récente d'identité,
- Feuille de Renseignements Inscription datée et signée, revêtue de la mention “lu et approuvé”,
- Montant de la Cotisation pour la Saison Sportive en cours + frais d'inscription pour tout nouveau Nageur au Club
- Signature du Formulaire Licence/Assurance de la Fédération Française Natation et Assureur MAIF (+ Garanties optionnelles indemnisation des dommages corporels avec option I.A.Sports+, à souscrire ou à ne pas souscrire),

le (la) Nageur (se) pourra alors prendre part à l'Entraînement.

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle d'entrée dans le Hall du Centre Sportif des Raguidelles est effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'horaire de votre activité au S.S.N.